

AVIS AU PUBLIC

Loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Conformément aux dispositions de l'article 24, §1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la **demande d'autorisation** plus amplement décrite ci-dessous a été déposée auprès de l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) :

Référence AGE:	EAU/AUT/23/1211	
Objet de la demande :	l'exploitation du puits "puits Biren" (PCP-807-20) à Grosbous	
Requérant :	Monsieur Paul Biren	
Adresse :	21, Rue de Bastogne L-9154 Grosbous	
Date de la demande :	24.01.2024	
Lieu et numéro cadastral	Groussbus-Wal	1076/4706 GA Grosbous
Début de l'affichage :	12.02.2024	
Fin de l'affichage :	25.03.2024	
Remarque(s) :		

Grosbous, le 08.02.2024
pr. le collège des bourgmestre et échevins,

P. le président,



le secrétaire

